

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

N°074

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 36

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 AVRIL 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 15 avril, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 9 avril 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 18h30 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, LOE Patricia, Adjoints au Maire

DESCAMPS Christiane, CHIKHDENE Zayen, DESCAMPS Alain, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, CHARTIER Lewis, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, GILLY Jean Paul, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, DAGUET Anthony, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : DAUVERGNE Véronique, GODIN Guillaume, NIFEUR Nadege.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Thierry AUGY

Monsieur Samuel MARTIN

Madame Solene DA SILVA

Madame Kourtoum SACKHO

Madame Maryse EMEL

Monsieur Miguel MONTEIRO

Monsieur Cédric SCHROEDER

Madame Sandrine GRYNBERG DIAZ

Madame Maria Elisabete GONCALVES
PEIXOTO

Monsieur Philippe ALLAIN

Madame Mizgin OZHAN

Monsieur Pierre SACK

Monsieur Gilbert FAUCHEUX

Monsieur Damien BIDAL

Madame Katalyne BELAIR

Monsieur Sofienne KARROUMI

Madame Safia BOUCHA

Monsieur Jean jacques KARMAN

Madame Fatima YAOU

Monsieur Pierre yves NAULEAU

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

Monsieur Zishan BUTT

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

Madame Evelyne YONNET-SALVATOR
Madame Soizig NEDELEC

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Monsieur Anthony DAGUET

Secrétaire de séance : Mme Véronique DAUVERGNE

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction des Achats et
Commande Publique/Commande Publique

**OBJET : Mise en œuvre d'un système Gestion Technique de Bâtiment (GTB)
sur neuf bâtiments communaux. Approbation du projet de marché**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jose LESERRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L2123-1 et R2113-4
à R2113-6 ;

Vu l'article 4 du guide des procédures adaptées approuvé par le Conseil municipal le
29 juin 2017 ;

Vu le projet de marché ;

Vu le budget communal ;

Considérant la nécessité d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments communaux et le suivi d'exploitation des systèmes de chauffage et d'éclairage conformément à la loi sur la transition énergétique et pour la croissance verte du 17 août 2015 et au décret tertiaire N° 2019-771 du 23 juillet 2019 ainsi que selon les objectifs de notre agenda 21 (fiche N°5) de réduire les consommations d'énergie et les émissions de dioxyde de carbone (CO2) des bâtiments communaux ;

Considérant que les systèmes de Gestion Technique des Bâtiments sont des systèmes qui permettent de suivre et de piloter l'ensemble des équipements énergétiques et principalement le poste de chauffage et d'éclairage ;

Considérant eu égard aux montants que la collectivité doit effectuer une mise en concurrence pour disposer d'un tel système ;

Adoption à l'unanimité par 50 pour

DELIBERE :

APPROUVE le marché relatif à la mise en œuvre d'un système GTB sur 9 bâtiments communaux passé sur procédure adaptée en application des dispositions de l'article L2123-1 du Code de la commande publique et de l'article 4 du guide des procédures adaptées approuvé par le Conseil municipal le 29 juin 2017, conclu pour une période de 24 mois maximum à compter de sa notification.

Le marché est global, il comprend deux tranches à savoir :

- une tranche ferme concernant l'installation GTB sur 5 bâtiments communaux pour une durée de 12 mois à compter de la notification du marché
- une tranche optionnelle concernant l'installation GTB sur 4 bâtiments communaux pour une durée de 12 mois à compter de la fin des travaux de la tranche ferme

réceptionnée sans réserve

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil - 7 rue Catherine Puig - 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte.

Reçue en préfecture le : 26/04/21
Accusé en préfecture :
93-219300019-20210415-Imc120042-DE-1-1
Publiée le : 26/04/21
Certifiée exécutoire : 26/04/21

Le Maire,

Karine FRANCKET

